

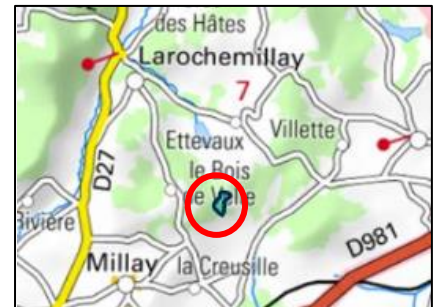
# PROPRIETE DU GF DE LA BEVIERE

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

## Article 22-222 / COMMUNE DE MILLAY (58)

Vente d'une quatrième éclaircie de douglas  
 Les arbres inventoriés sont marqués de traits rouges et d'un flachis  
 « VA » au pied

Superficie de la coupe : 7 ha  
 Parcelle : B 49  
 Certification PEFC N° : 10-21-1/2287



### DIAMETRE DES ARBRES A 1,5 mètre :

Diamètre → Essence ↓	25	30	35	40	45	50	55	Total arbres	Volume sous écorce	Volume moyen
Douglas		5	9	91	109	30	5	249	404,90 m <sup>3</sup>	1,63 m <sup>3</sup>
Douglas sec	7	3	9	7				26	22,60 m <sup>3</sup>	0,87 m <sup>3</sup>
								<b>275</b>	<b>427,50 m<sup>3</sup></b>	<b>1,55 m<sup>3</sup></b>

La vente a lieu en bloc et sur pied, sans garantie de volume et de qualité, aux conditions générales du cahier des charges des ventes des experts, et aux conditions particulières du présent article.

Expert forestier : Olivier PAIN

### CONDITIONS D'EXPLOITATION :

Le délai d'exploitation est fixé le : 31 décembre 2023  
 Distance moyenne de débardage : 500 mètres  
 Place de dépôt : sous réserve d'autorisation

### CONDITIONS DE PAIEMENT :

Régime de T.V.A : assujetti

Contact : Côte LEMAIRE au 06.40.58.84.43

Comme prévu par le cahier des clauses générales pour les ventes de coupes en bloc et sur pied des forêts privées – mis à jour du 1 avril 2016 – paragraphe 2.2.

